



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : arsenaux et etablissements de l'Etat

Question écrite n° 15748

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le ministre de la defense sur le devenir du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT). Il semble qu'actuellement un projet soit a l'etude visant a transformer et modifier la structure du GIAT Aussi il lui demande quelles sont les modifications et adaptations envisagees en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - L'industrie de defense, pour ses secteurs ouverts a la concurrence sur les marches etrangers, connait une evolution de plus en plus rapide. Les industriels, pour y garder leur place, doivent disposer d'une capacite d'initiative et de reaction immediate et d'une liberte d'entreprendre accrues. Or de nombreuses contraintes, liees a son statut administratif, pesent actuellement sur le GIAT Aussi le ministre de la defense a-t-il presente en conseil des ministres un projet de loi transformant le GIAT en societe nationale. Cette transformation lui permettra de disposer de meilleures conditions de gestion commerciale et financiere. Il pourra renforcer son potentiel en ressources humaines, notamment en cadres experimentes. Il sera plus facilement en mesure de diversifier ses activites, de collaborer avec des partenaires industriels ou d'etablir des cooperations internationales. Le projet de loi garantit le maintien du GIAT dans le secteur public. Le personnel aura le choix d'entrer dans la societe avec maintien des droits acquis ou de recevoir une autre affectation au sein du ministere de la defense. Il n'est prevu aucune modification du nombre des sites actuels. Le projet de loi permettra au GIAT de mieux remplir, au sein du secteur public, sa mission industrielle au service de l'interet national.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15748

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3181